Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600040-20251211-D090_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

11 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le onze Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 Décembre 2025.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Marie-Pierre RICORDEL, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE.
Absents excusés : Corinne KRDZALIC (pouvoir à Geneviève LE GOUALLEC), Mickael LAMIDÉ, Fabrice CHAMPALLE (pouvoir à Rachel RAITHIER), Marie-Odile JARLIGANT, Hervé TABART.
Secrétaire de séance : Geneviève LE GOUALLEC.

090/2025 Subventions aux associations - 2026

Géraldine TABART, adjointe, présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations formulées par la Commission Vie Locale et Finances Publiques :

AFN Arzal	100 €
ACCA	500 €
Archers d'Vilaine	600 €
Avant-Garde FOOTBALL	1 500 €
Avant-Garde GYM	1 200 €
Avant-Garde BASKET	1 100 €
Alliance des associations	2 500 €
Amicale laïque du Pigeon Vert	200 €
Club de l'Amitié	150 €
Les Cyclos	300 €
Ar z'allumés	400 €
La Malle à bracadabra	150 €
Cherry Dance	200 €
Boule bretonne d'Arzal	150 €
Graines de liens	150 €
Cinéma La Couronne	300 €
L'outil en Main	150 €
Vilaine en Fête	250 €
Res'agri	100 €
TOTAL	**10 000 €**

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- ☐ Décide d'attribuer les subventions telles que présentées ci-dessus aux associations.
- ☐ Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2026.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.